



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA VILLE DE
BAIE-MAHAULT**

L'article 107 de la loi NOTRe, venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales précise : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présentation note répond à cette obligation, et expose les principales informations du Compte Administratif 2023 de la Ville de Baie- Mahault.

Pour rappel, le Compte Administratif 2023 détaille l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} Janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de Gestion établi par le Trésorier.

LA SECTION FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2023 est :

Recettes de fonctionnement	74 311 816,27€
Dépenses de fonctionnement	- 73 215 761,16 €
Résultats de l'année 2023	1 096 055,11 €

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles ...), aux impôts locaux, dotations versées par l'état ainsi qu'à diverses subventions, elles comprennent également les recettes d'ordres.

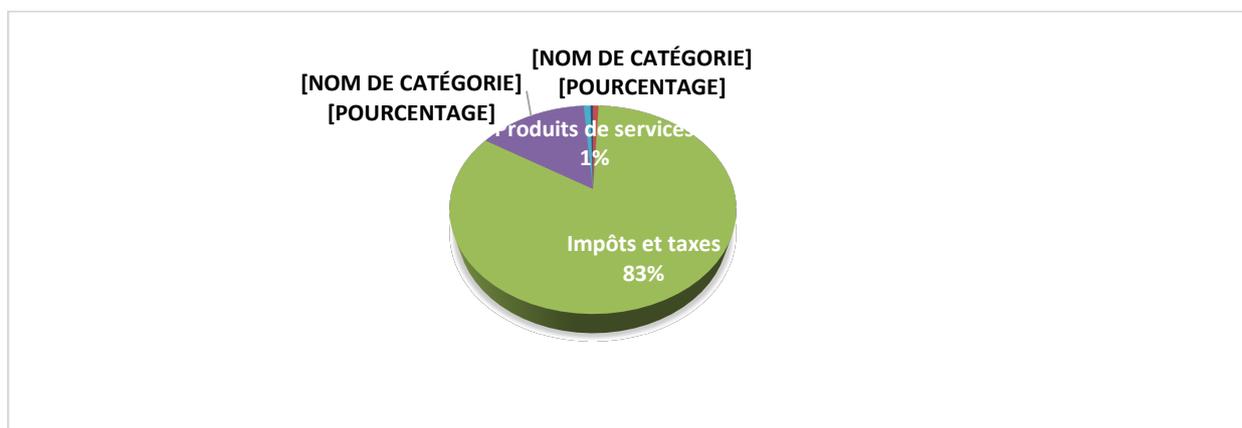
Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240409-DE2024DAJ090414-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Recette fonctionnement	TOTAL BP	TOTAL Budget voté	Réalisé au CA	% Réalisé / Voté
2018	75 079 003 €	75 287 865 €	75 242 700 €	100%
2019	72 162 714 €	72 168 058 €	70 697 260 €	98%
2020	69 548 711 €	69 548 711 €	69 567 247 €	100%
2021	69 829 005 €	70 399 305 €	69 539 355 €	99%
2022	72 402 880 €	76 564 336 €	78 163 038 €	102%
2023	75 306 405 €	75 807 093 €	74 311 816 €	98%

Les recettes de fonctionnement ont atteint **74 311 816€** en 2023, soit une diminution de -4,93% par rapport à l'année 2022.

En détail, pour 2023, les recettes réelles de fonctionnement et leur structure se présentent comme suit :

Chapitre	Réalisé				
	2019	2020	2021	2022	2023
013 - Atténuations de charges	23 663,62 €	271 117,65 €	0,00 €	3 081,63 €	0,00 €
70- Produits de services	771 670,48 €	271 808,40 €	559 010,02 €	2 456 489,63 €	582 661,56 €
73- Impôts et taxes	57 916 334,68 €	58 847 804,58 €	57 613 999,03 €	61 334 779,82 €	61 816 318,22 €
74- Dotations et participations	9 193 716,32 €	7 027 556,18 €	10 126 780,61 €	10 618 354,43 €	10 976 839,06 €
75- Autres prod, de gestion courante	641 151,39 €	602 331,34 €	152 355,97 €	581 232,73 €	688 390,18 €
76- Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77- Produits exceptionnels	82 421,51 €	478 326,89 €	47 100,95 €	3 168 824,96 €	247 607,25 €
dont Produit des cessions (775)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 166 682,09 €	35 543,74 €
Recette réelles de fonctionnement	68 628 958,00 €	67 498 945,04 €	68 499 246,58 €	78 162 763,20 €	74 311 816,27 €
Variation Recettes réelles de fonctionnement	-4 516 599,00 €	-1 130 013,00 €	1 000 302,00 €	9 663 517,00 €	-3 850 946,93 €
Evolution en %	-6,2%	-1,6%	1,5%	14,1%	-4,93%



Entre 2019 et 2023, les **produits de services** (chapitre 70) font apparaître des chiffres hétérogènes. En 2019, les produits de services étaient de 771 670,48€. En 2020, ces chiffres ont chuté à 271 808,40€ pour finalement avoir une augmentation d'une somme de 559 010,02€ et atteindre en 2022, **2 456 489,63 €**. Ce dernier montant est quasiment multiplié par cinq par rapport à 2021 et ce chapitre représente alors 3% des recettes de fonctionnement. Cette forte hausse s'explique principalement par des rattrapages de montants non titrés sur les exercices antérieurs et notamment, des remboursements de frais dus par la communauté d'agglomération Cap Excellence, pour 1,5 M€.

En 2023, les recettes des produits de services ont chuté à 582 661.56€.

Les **Impôts et Taxes** (chapitre 73), représentent 83% des recettes réelles de fonctionnement en 2023. Ce poste de recettes affiche une augmentation de 6,5% entre 2021 et 2022, due aussi à des rattrapages de montants non titrés sur les exercices antérieurs, qui concernent en particulier la taxe locale sur la publicité extérieure (1,2 M€ 2022 mais rien en 2021 ni en 2020) et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

L'année 2023 atteste pourtant d'une quasi-stabilité en raison notamment de la revalorisation des bases fiscales en 2023 de 7,1% (consécutive au niveau de l'inflation, soit plus de 1,3 millions de produits entre 2022 et 2023).

Les **dotations et participations** (chapitre 74) reçues de l'État et des autres organismes sont quasi-stables entre 2022 et 2023. Elles sont au deuxième rang des recettes avec 15% du total de 2023. Elles sont principalement constituées de la Dotation D'Aménagement des Communes d'Outre-mer (3,1 M€), des compensations au titre des exonérations des taxes foncières (3,5 M€) et de compensations fiscales issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2011 (2,4 M€). La dynamique de ces recettes est assez réduite puisqu'au fil des années, une augmentation sensible a été observée avec des recettes de 10 126 780,61 € en 2021, suivie d'une légère augmentation supplémentaire en 2022 avec des recettes de 10 618 354,43 €. En 2023, les recettes ont légèrement augmenté pour atteindre **10 976 760,51 €**.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) sont principalement constitués des participations des agents sur les chèques déjeuners, des loyers issus des locations immobilières. Relativement stables, elles avaient diminué en 2021 du fait de l'absence de tickets restaurant pour cet exercice. Elles retrouvent en 2022 et 2023 un niveau comparable aux années 2019-2020, suite à la remise à niveau des recettes liées à cet avantage salarial.

La volatilité des recettes constatée au chapitre 77, qui comptabilise les **produits exceptionnels**, s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas de recettes structurelles mais bien exceptionnelles. Pour rappel, la recette de 3,2 M€ en 2022 correspond à des produits de cessions qui n'améliore pas le résultat de la section de fonctionnement (puisque'elle est basculée en investissement par une opération d'ordre), et qu'elle n'est pas non plus prise en compte dans le calcul des soldes d'épargne. Bien qu'elle figure parmi les recettes réelles de fonctionnement, elle constitue en fait une recette propre qui participe au financement des dépenses d'investissement.

Les dépenses

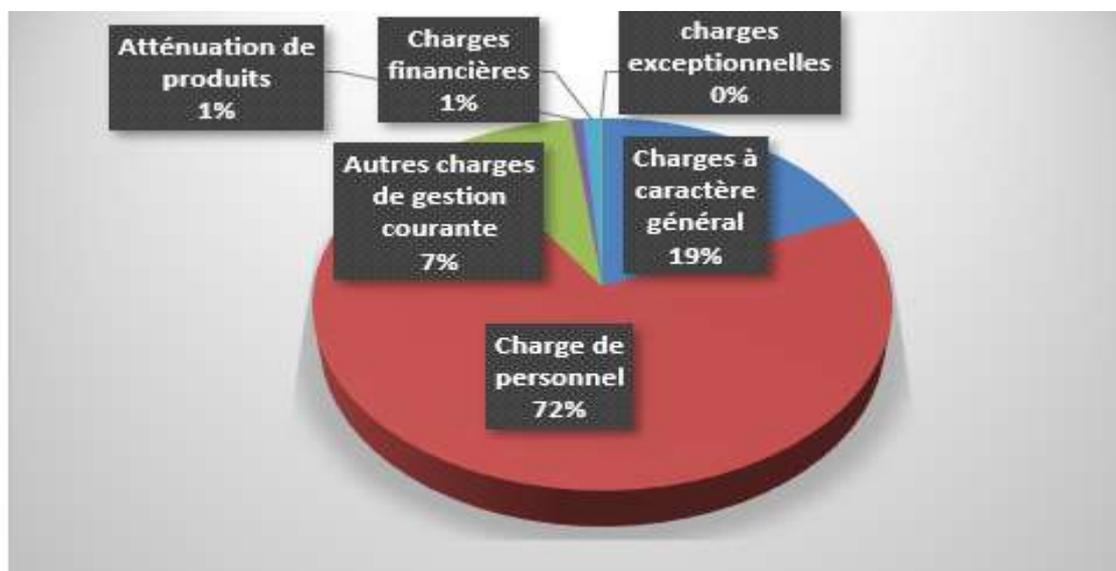
Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, réparations, ...), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (périscolaire, entretien des espaces verts,.), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240409-DE2024DAJ090414-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Dépenses de fct	TOTAL BP	TOTAL Budget voté	Réalisé au CA	% réalisé / voté
2019	72 162 714	72 168 058	66 363 377	92%
2020	69 548 711	69 548 711	66 929 909	96%
2021	69 829 005	70 399 305	66 677 710	95%
2022	72 402 880	76 564 336	76 341 538	100%
2023	75 306 405	75 807 093	73 215 761	97%

Les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2023 de la commune, d'un montant de **69 885 393,29 €**, s'inscrivent en baisse de 0,8% par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Réalisé					% Evolution 2023/2022
	2019	2020	2021	2022	2023	
011- Charges à caractère général	13 543 578,81 €	12 323 155,61 €	13 470 415,30 €	16 542 120,82 €	13 003 927,59 €	-21,4%
012- Charge de personnel	45 857 802,30 €	47 601 071,67 €	45 518 901,15 €	48 585 714,46 €	50 322 091,94 €	3,6%
65- Autres charges de gest ^e courante	4 363 409,68 €	4 184 894,15 €	4 160 286,53 €	4 373 908,14 €	5 218 404,55 €	19,3%
014- Atténuations de produits	- €	- €	- €	18 250,00 €	514 197,00 €	2734%
66- Charges financières	753 166,33 €	488 139,04 €	924 643,88 €	893 368,59 €	787 570,54 €	-11,8%
67- Charges exceptionnelles	168 656,50 €	86 902,10 €	195 386,19 €	70 738,33 €	39 201,67 €	-44,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	64 686 613,62 €	64 684 162,57 €	64 269 633,05 €	70 484 100,34 €	69 885 393,29 €	-0,8%
Variation dépenses réelles de fonctionnement	-1 263 024	-2 451	414 530,00 €	6 214 467,29 €	598 707,05 €	
Evolution en %		0,0%	-0,6%	9,7%	-0,8%	



Les **charges à caractère général** (chapitre 011) représentent 19% des dépenses en 2023. Elles s'élèvent à 13 003 927,59€ elles sont en diminution par rapport à 2022 de -21,40%.

Les **charges de personnel**, (chapitre 012) concentrent à elles seules **72% du total des** Pour l'année 2023. Elles accusent une hausse, atteignant un total de **50 322 091,94 €** s'expliquant par l'intégration des effets d'éléments conjoncturels qui ont déjà impacté l'exercice 2022, en particulier les revalorisations salariales de la fonction publique décidées en milieu d'année, mais qui se répercutent sur ce budget-ci en année pleine.

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240409-DE2024DAJ090414-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Site de dépôt : Préfecture de la Réunion

Elles prennent bien sûr aussi en compte l'évolution naturelle de la masse salariale (glissement vieillesse-technicité).

Par ailleurs, les charges de personnel comprennent en 2023 le versement d'un volume de régularisation de charges sociales, dues sur des exercices antérieurs.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65), pour rappel regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 5 218 404,55€.

En 2023, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 485 316,92 €

Les **charges financières** (chapitre 66), concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 787 570,54 €. Elles étaient de 893 358,59 € en 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	15 696 626,84€
Dépenses d'investissement	- 11 236 585,15 €
Résultats de l'année 2023	4 460 041,68€

Les recettes

Les recettes d'investissement correspondent aux subventions perçues en lien avec des projets d'investissement (...), le fonds de compensation de la TVA (F.C.T.V.A.), aux recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement). Elles intègrent aussi les tirages d'emprunt de l'année et l'affectation du résultat de l'année précédente au financement des investissements (compte 1068).

Les recettes réelles d'investissement se chiffrent à **12 366 258,97 €** en 2023, et évoluent comme suit :

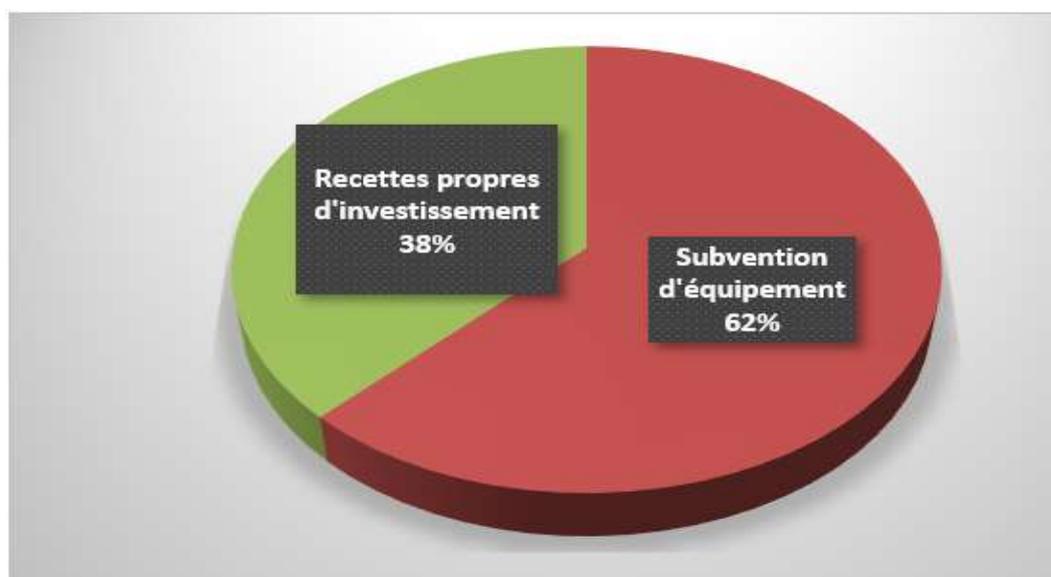
Recettes Réelles investissement	TOTAL Budget voté	Réalisé au CA	% réalisé / voté
2019	26 427 101,00 €	18 843 735,00 €	71%
2020	22 746 208,00 €	17 932 265,00 €	79%
2021	21 849 671,00 €	13 749 243,00 €	63%
2022	23 149 218,00 €	10 306 319,00 €	45%
2023	16 418 560,87	12 366 258,97	75%

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240409-DE2024DAJ090414-DE
44576 télétransmission : 18/04/2024
Date de réception en préfecture : 18/04/2024

On constate entre 2019 et 2023 une baisse au fil des années, passant de **18 843 735 €** en 2019 à **12 366 258,97 €** en 2023 s'expliquant notamment par un recours plus faible à l'emprunt en 2022, un volume de financements extérieurs moins important et une diminution de l'autofinancement. Il faut rappeler qu'en 2022, les investissements ont aussi été financés par les produits de cession (non pris en compte dans les recettes réelles), pour un montant de 3,2 M€.

On note par ailleurs, une augmentation de celles-ci entre 2022 et 2023 ainsi qu'une remontée du taux de réalisation des recettes d'investissement à hauteur de 75% en 2023.

Chapitre	Réalisé				
	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunt nouveaux	1 585 050,83 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	3 000 000,00 €	- €
Subventions d'équipement	7 961 448,44 €	2 863 026,71 €	1 217 634,71 €	2 197 168,73 €	7 714 632,73 €
Fonds affectés (amendes police)	125 553,83 €	417 930,00 €	147 648,00 €	343 477,00 €	- €
Recettes propres d'investissement (Chap 10 dont 1068)	9 171 682,02 €	6 651 308,62 €	4 383 960,76 €	4 765 673,37 €	4 651 626,24 €
Total recette réelles d'investissement	18 843 735,12 €	17 932 265,33 €	13 749 243,47 €	10 306 319,10 €	12 366 258,97 €
Variation Recettes réelles de d'investissement	10 402 069,00 €	911 470,00 €	4 183 022,00 €	3 442 924,00 €	2 059 939,87 €
Evolution en %		-4,80%	-23,30%	-25,00%	20%



Les dépenses

Les dépenses d'investissement regroupent l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

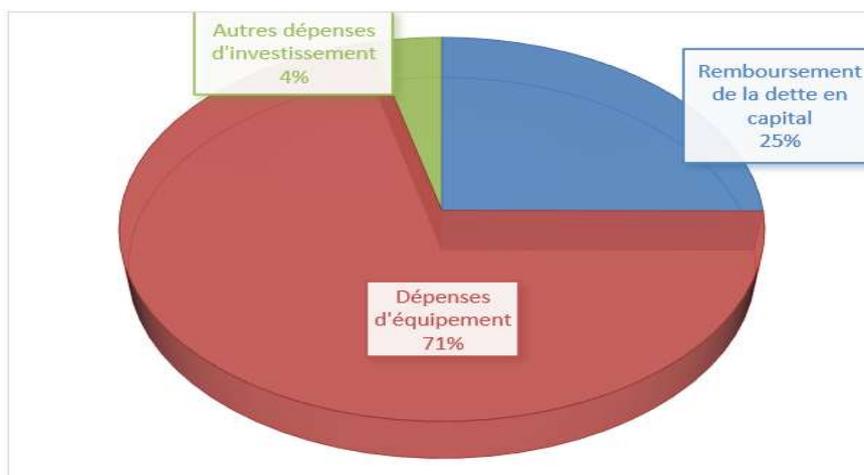
Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2019-1156 du 12 novembre 2019 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.
 971-219711033-20240409-DE2024DAJ090414-DE
 Date de télétransmission : 18/04/2024
 Date de réception préfecture : 18/04/2024

Les réalisations en réel, avec le remboursement de la dette, se chiffrent à 11 236 585,15 € en 2023. Elles évoluent comme suit :

Dépenses Réelles investissement	TOTAL Budget voté	Réalisé au CA	% réalisé / voté
2019	24 435 158,00 €	16 041 583,00 €	66%
2020	20 602 486,00 €	14 746 831,00 €	72%
2021	26 566 994,00 €	13 188 201,00 €	50%
2022	28 028 789,00 €	23 039 776,00 €	82%
2023	14 919 480,51 €	11 236 585,15 €	75%

En 2023, la Ville de Baie-Mahault a dépensé **7 983 850,03 €** pour développer et améliorer les équipements communaux.

Chapitre	Réalisé				
	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement de la dette en capital	1 158 547,90 €	1 929 011,26 €	1 578 006,25 €	4 427 264,94 €	2 814 398,76 €
Dépenses d'équipement	14 883 035,10 €	12 817 819,51 €	11 610 194,62 €	18 046 421,30 €	7 983 850,03 €
Autres dépenses d'investissement (dt chapitre 26)	- €	- €	- €	566 090,00 €	438 336,36 €
Total dépenses réelles d'investissement	16 041 583,00 €	14 746 830,77 €	13 188 200,87 €	23 039 776,24 €	11 236 585,15 €
Variation Dépenses réelles de d'investissement		- 1 294 752,23 €	- 1 558 629,90 €	9 851 575,37 €	- 11 803 191,09 €
Evolution en %		-8,07%	-10,57%	74,70%	-51%



VUE D'ENSEMBLE

Le Compte Administratif 2023 comporte les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif 2024.

EN €	Dépenses	Recettes
Réalisations en fonctionnement	73 215 761,16	74 311 816,27
Réalisations en Investissement	11 236 585,15	15 096 626,84
Résultat reporté 001	5 881 414,01	-
Sous-total	90 333 760,32	90 008 443,11
Reste à réaliser en investissement	2 476 679,95	5 379 373,18
Cumul en fonctionnement	73 215 761,16	74 311 816,27
cumul en investissement	19 594 679,11	21 076 000,02
Total cumulé	92 810 440,27	95 387 816,29
Excédent du compte administratif 2023		2 577 376,02

Le Compte Administratif 2023 dégage un excédent global de : **2 577 376,02 €**.

Il convient de noter que le résultat de clôture de fonctionnement est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public.

En revanche, le résultat de clôture 2023 d'investissement présente une discordance par rapport au compte de gestion du fait de la correction d'erreur sur exercices antérieurs effectué par opération d'ordre non budgétaire acté par délibération n° DCM 2024/02/04 du 22 février 2024, comme vu dans le point précédent.

Cette différence sera entérinée dans le budget 2024.

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240409-DE2024DAJ090414-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024